



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 16 novembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Modification de la
composition de la
Commission
d'Appel d'Offres

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard
PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Omar AIT MOUH, Pascal
ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Claire
DARCHY, Javier DE LA CASA, Francois DEMANGEOT,
Jean-Marc DEUMIER, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Hélène GIRAL,
Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM,
Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE,
Cédric MALRIEU, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES,
Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
29 octobre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric Lemoine par Omar AIT MOUH, Nadine ROSTOLL par
Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Isabelle SIAU à Nathalie NACCACHE, Guy BONDOUY à
Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON,
Elisabeth ESCAFRE à Sabine CHABERT, Pierre MONOD à
Christophe PRADEL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE,
Jacqueline RATABOUIL à Denis BOUILLEUX, Giovanni ZAMAI à
Philippe GREFFIER.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s) : Nicole MARTIN, Pierre BARBAUD, Robert BATIGNE,
Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS,
Alain GALINIER, Didier MAERTEN, Benoit MERLIN, Hubert NAUDINAT,
Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX,
Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION
LE

Absent(s) : Didier CALMETTES, Frédéric JEANJEAN, Thierry
LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, René MERIC, Régine SURRE,

Signature

Secrétaire de séance : Eliane BOURGEOIS MOYER.

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211116-2021_203-DE

2021-203

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que, par délibération n°20200121 en date du 9 juillet 2020, Madame Nicole MARTIN a été élue membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

VU la circulaire du 30 septembre 2020 de la Préfecture de l'Aude relative aux règles de constitution et de fonctionnement des CAO précisant que le Président de la CAO ne peut se faire représenter par un membre de la CAO,

VU l'arrêté n°2021-0151 en date du 28 juillet 2021 donnant suppléance de Monsieur le Président à Madame Nicole MARTIN, Deuxième Vice-Présidente dans la plénitude de ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci et de Monsieur Christophe PRADEL, Premier Vice-Président,

VU le courrier de démission de Madame Nicole MARTIN en tant que membre titulaire de la CAO de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le règlement intérieur portant modalités de composition et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres approuvé par délibération n°20200163 du conseil communautaire en date du 16 septembre 2020 prévoit en son article 2 le remplacement des membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Lorsqu'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres est définitivement empêché, il est alors remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste dans l'ordre de la liste. Ainsi, pour éviter que l'empêchement définitif d'un membre titulaire n'implique l'élection d'une nouvelle commission d'appel d'offres, il est procédé à la titularisation du premier suppléant inscrit sur la même liste que le titulaire. La titularisation d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres, après démission du membre titulaire n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant (pas de renouvellement partiel).

Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la commission d'appel d'offres ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.

Il sera également procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsque la liste se trouvera dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires (lorsque la liste des membres suppléants sera épuisée).

Monsieur le Président indique donc au conseil communautaire que, suite à la démission de Madame Nicole MARTIN, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est à présent composée comme suit :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Commune représentée
Monsieur	OURLIAC	Serge	Délégué	Titulaire	SAINT PAPOUL
Madame	SIAU	Isabelle	Déléguée	Titulaire	MAS SAINTES PUELLES
Monsieur	COSTE	Gilbert	Délégué	Titulaire	MOLLEVILLE
Monsieur	BATIGNE	Robert	Délégué	Titulaire	SALLES SUR L'HERS
Monsieur	MALRIEU	Cédric	Délégué	Titulaire	AIROUX

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Commune représentée
Monsieur	ASSEMAT	Pascal	Délégué	Suppléant	BARAIGNE
Madame	NACCACHE	Nathalie	Déléguée	Suppléante	LABASTIDE D'ANJOU
Monsieur	VELAND	Raymond	Délégué	Suppléant	SOUILHE
Madame	CORROIR	Véronique	Déléguée	Suppléante	TREVILLE

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20211116-2021_203-DE

2021-203

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 16 novembre 2021

Le Président,


Philippe GREFFIER